



SOINS AXÉS SUR LA FAMILLE POUR LES FAMILLES QUI VIVENT UN DÉCÈS PÉRINATAL

Le soutien aux familles qui vivent un décès et un deuil fait partie intégrante des soins de maternité et de néonatalité axés sur la famille. Le décès périnatal comprend l'infertilité pendant la période précédant la conception, la mort du fœtus pendant la grossesse (fausse couche, grossesse extra-utérine, avortement provoqué et mortinaissance) et la mort du nourrisson au cours de la première année de vie (mort néonatale ou post-néonatale).

Principes pour la prise en charge des familles qui vivent un décès

1. Des soins individualisés sont fournis pour répondre aux besoins personnels, culturels et religieux des parents endeuillés.
2. Une communication compatissante avec les parents est importante avant et après leur perte.
3. Les parents reçoivent l'information et le soutien dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées sur leurs propres soins et ceux de leur bébé.
4. Acceptez et validez les sentiments des parents et ne faites aucune supposition sur l'intensité et la durée de leur deuil.
5. Les parents sont pris en charge dans un environnement qu'ils jugent approprié et privé.
6. Idéalement, les mêmes professionnels de la santé (PS) sont chargés de fournir des soins pendant et après le décès.
7. L'aide répond aux besoins du conjoint ou des personnes et familles de soutien.
8. Les parents ont la possibilité de créer des souvenirs de leur bébé.
9. On les aide à accomplir les rituels qu'ils jugent importants.
10. Les restes de bébés et de fœtus sont toujours traités avec respect. On aborde des options possibles concernant les soins adaptés et la disposition du bébé après la mort.
11. Une communication interdisciplinaire efficace est essentielle pour garantir que tous les membres de l'équipe soignante disposent de renseignements précis et à jour.
12. Le soutien continu est une partie essentielle des soins et est disponible pour tous, y compris pendant une grossesse ultérieure et après la naissance d'un autre bébé.
13. Les PS qui s'occupent des parents en deuil ont la possibilité de perfectionner et d'actualiser leurs connaissances et compétences, et ont accès à un soutien émotionnel pour eux-mêmes.

Pour les références, voir le **chapitre 7 : Perte et deuil**, dans : Agence de la santé publique du Canada : Les soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale : lignes directrices nationales. Ottawa (Ontario) : ASPC; 2020.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du document intitulé **Les soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale : lignes directrices nationales**, ou pour télécharger ce document, lancez une recherche « soins à la mère et au nouveau-né » sur le site **CANADA.CA**.

